# Burundi : une occasion manquée de rendre la justice à Ernest Manirumva

@rib News, 25/05/2012Burundi : Justice nâ€™a pas Ã©tÃ© rendue Ã  lâ€™issue du procÃ¨s sur le meurtre d'un militant - Malgr
nombreuses pistes sur l'assassinat d'Ernest Manirumva, lâ€™enquÃªte nâ€™a pas Ã©tÃ© Ã  la hauteurDÃ©claration Conjointe
2012La dÃ©cision rendue le 22 mai 2012 au terme du procÃ¨s des personnes accusÃ©es dâ€™avoir tuÃ© Ernest Manirumva, u
militant anticorruption burundais, a Ã©tÃ© une occasion manquÃ©e de rendre la justice, ont regrettÃ© 20 organisations non
gouvernementales burundaises et internationales aujourdâ€™hui dans une dÃ©claration conjointe. Ce rÃ©sultat est
profondÃ©ment dÃ©cevant pour ceux qui se sont mobilisÃ©s afin que ses tueurs rendent des comptes, car des Ã©lÃ©ments de
preuve potentiellement importants nâ€™ont pas Ã©tÃ© pris en considÃ©ration.
Ernest Manirumva enquÃªtait sur plusieurs affaires sensibles au moment de son meurtre en 2009, notamment sur des
allÃ©gations de corruption policiÃ¨re de grande ampleur et dâ€™achats illÃ©gaux dâ€™armes Ã  feu par la police. Les dÃ©fens
droits humains et les journalistes travaillent dans des conditions difficiles au Burundi et sont rÃ©guliÃ¨rement harcelÃ©s et
intimidÃ©s en raison de leurs activitÃ©s.Â«Â Le parquet a obstinÃ©ment ignorÃ© les appels lâ€™exhortant Ã  enquÃªter sur de
responsables des services de sÃ©curitÃ© et de la police nationale burundais susceptibles dâ€™avoir Ã©tÃ© impliquÃ©s dans l
meurtre d'Ernest ManirumvaÂ Â», a expliquÃ© Hassan Shire Sheikh, directeur exÃ©cutif duÂ  Projet des DÃ©fenseurs des Droi
Humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDP).Le 22Â mai, le tribunal de grande instance de Bujumbura a
condamnÃ© 14Â personnes Ã  de lourdes peines dâ€™emprisonnement pour le meurtre d'Ernest Manirumva. Selon les premier
comptes-rendus, huit individus ont Ã©tÃ© condamnÃ©s Ã  la prison Ã  perpÃ©tuitÃ© pour lâ€™infraction dâ€™assassinat de M
trois individus ont Ã©tÃ© condamnÃ©s Ã  20 ans de prison pour lâ€™infraction de complicitÃ© Ã  lâ€™assassinat, et trois autre
condamnÃ©s Ã  10 ans de prison pour lâ€™infraction de manquements Ã  la solidaritÃ© publique. AprÃ¨s des lenteurs de
procÃ©dure qui se sont soldÃ©es par un retard dâ€™un an et neuf mois, le procÃ¨s sâ€™est conclu en trois jours, entre le 5 et
11Â avril. Le parquet nâ€™a pas pris en considÃ©ration certaines pistes et recommandations importantes provenant de rapports
du Bureau fÃ©dÃ©ral d'enquÃªtes (FBI) des Ã‰tats-Unis, qui a apportÃ© son aide lors des investigations, et dâ€™une commis
dâ€™enquÃªte Ã©tablie par les autoritÃ©s burundaises.Ernest Manirumva, vice-prÃ©sident de lâ€™Observatoire de lutte contre
corruption et les malversations Ã©conomiques (OLUCOME), une organisation de la sociÃ©tÃ© civile, et vice-prÃ©sident dâ€™u
organisme officiel de rÃ¨glementation des marchÃ©s publics, a Ã©tÃ© retrouvÃ© poignardÃ© Ã  mort devant son domicile, Ã
Bujumbura, la capitale, le 9Â avril 2009. Â«Â Depuis 2009, les autoritÃ©s burundaises ont laissÃ© la famille dâ€™Ernest Maniru
et la sociÃ©tÃ© civile burundaise dans le flou, Ã  se demander si la lumiÃ¨re sera jamais faite sur ce crimeÂ Â», a constatÃ©
Erwin van der Borght, directeur du programme Afrique dâ€™Amnesty International. Â«Â Le jugement Â rendu aujourdâ€™hui nâ
permis de faire surgir la vÃ©ritÃ© et laisse des coupables prÃ©sumÃ©s en libertÃ©.Â Â»Le gouvernement burundais a Ã©tabli
commissions dâ€™enquÃªte chargÃ©es de se pencher sur ce meurtre et a acceptÃ© la proposition du FBI dâ€™apporter son
concours dans le cadre des investigations.Les deux premiÃ¨res commissions ont Ã©tÃ© critiquÃ©es par des organisations
burundaises de la sociÃ©tÃ© civile qui leur reprochaient un manque d'indÃ©pendance et une certaine inaction. La troisiÃ¨me
commission sâ€™est montrÃ©e plus efficace et a permis plusieurs arrestations. Le rapport du FBI recommandait au
gouvernement burundais de mener des enquÃªtes supplÃ©mentaires, et notamment dâ€™interroger des personnes citÃ©es da
le rapport et de prÃ©lever des Ã©chantillons dâ€™ADN sur celles-ci.Â Â«Â Les autoritÃ©s judiciaires ont, Ã  toutes les Ã©tapes
procÃ©dure, fait fi des recommandations du FBI, et aucun des responsables de la police ou de lâ€™armÃ©e mentionnÃ©s dans
rapport du FBI nâ€™a fait l'objet dâ€™une seule enquÃªteÂ Â», a dÃ©plorÃ© Pacifique Nininahazwe, dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ra
renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC).Le procÃ¨s sâ€™est ouvert en juillet 2010 mais a Ã©tÃ© reportÃ© Ã  de nombreu
reprises. Le 15Â juin 2011, le parquet a demandÃ© que lâ€™affaire fasse lâ€™objet dâ€™enquÃªtes plus poussÃ©es, sans prÃ
pourquoi. Les avocats de la partie civile (la famille de la victime et lâ€™OLUCOME) ont demandÃ© que ces enquÃªtes incluent
des interrogatoires, des contre-interrogatoires, des vÃ©rifications de relevÃ©s tÃ©lÃ©phoniques, et des tests ADN concernant
les personnes nommÃ©es dans les rapports du FBI et de la troisiÃ¨me commission dâ€™enquÃªte. Neuf mois plus tard, quand
les audiences publiques ont repris le 30Â mars 2012, le tribunal a rejetÃ© la requÃªte de la partie civile au motif que les
dÃ©bats de fond devaient commencer le plus tÃ´t possible.Â«Â Certains auteurs continueront Ã  bÃ©nÃ©ficier d'une immunitÃ©
poursuites Ã  moins que toutes les pistes crÃ©dibles ne fassent lâ€™objet dâ€™une enquÃªteÂ Â», a dÃ©clarÃ© Mary Lawlor,
Front Line Defenders. Â«Â AprÃ¨s des annÃ©es de mobilisation, le rÃ©sultat obtenu aujourdâ€™hui est un sÃ©rieux revers pou
sociÃ©tÃ© civile.Â Â»Les avocats de la partie civile ont Ã©galement demandÃ© au tribunal le 30Â mars 2012 de dÃ©clarer des
enregistrements et la transcription du tÃ©moignage dâ€™un policier recevables Ã  titre de preuves. Gilbert Havyarimana, un
ancien policier ayant dit avoir Ã©tÃ© tÃ©moin du meurtre d'Ernest Manirumva, sâ€™est exprimÃ© sur les ondes de la Radio
publique africaine, une station burundaise, en fÃ©vrier 2012. Il a notamment affirmÃ© que plusieurs membres des services
de sÃ©curitÃ© Ã©taient impliquÃ©s, ce qui pourrait disculper certains des accusÃ©s. Ayant perdu foi dans la procÃ©dure judici
la partie civile a dÃ©clarÃ© quâ€™elle ne demanderait pas de dommages et intÃ©rÃªts car le tribunal nâ€™avait pas examinÃ©
lâ€™ensemble des Ã©lÃ©ments de preuve disponibles.Â«Â En refusant les demandes de la partie civile, le tribunal a compromi
son indÃ©pendanceÂ Â», a estimÃ© Gabriel Rufyiri, PrÃ©sident de lâ€™Observatoire de Lutte contre la Corruption et les
Malversations Ã‰conomiques. Â«Â Il reste impÃ©ratif que les autoritÃ©s enquÃªtent sur toutes les pistes crÃ©dibles, mÃªme s
certaines sontÂ  dÃ©licates.Â Â»Plusieurs accusÃ©s ont Ã©tÃ© illÃ©galement maintenus en dÃ©tention provisoire pendant prÃ
trois ans. Le tribunal nâ€™a pas procÃ©dÃ© au renouvellement de leur dÃ©tention provisoire tous les 30Â jours ainsi que l'exig
lâ€™article 75 du Code burundais de procÃ©dure pÃ©nale, et nâ€™a pas non plus notifiÃ© les suspects des charges retenues
eux lorsquâ€™ils ont Ã©tÃ© arrÃªtÃ©s.La dÃ©cision du tribunal a laissÃ© la sociÃ©tÃ© civile frustrÃ©e et dÃ©Ã§ue. Le meurtr
Manirumva a eu un profond impact sur les militants et les a incitÃ©s Ã  lancer la campagne Justice pour Ernest Manirumva
en 2009. Â«Â Les militants continuent Ã  faire lâ€™objet de pressions constantes, et plusieurs ont Ã©tÃ© visÃ©s par des actes
dâ€™intimidation en raison de leur travail sur le cas ManirumvaÂ Â», a dÃ©clarÃ© Souhayr Belhassen, prÃ©sidente de la FÃ©d
internationale des ligues des droits de lâ€™homme.Certains membres dâ€™organisations de la sociÃ©tÃ© civile et journalistes
publiquement condamnÃ© le meurtre dâ€™Ernest Manirumva et les dÃ©faillances des enquÃªtes judiciaires sur cette affaire on

reÃ§u des menaces.Â Pierre Claver Mbonimpa, prÃ©sident de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes dÃ©tenues (APRODH), et Gabriel Rufyiri, prÃ©sident de l'OLUCOME, ont Ã©tÃ© informÃ©s en mars 2010 que des agents de l'Ã‰tat prÃ©voyaient de tuer l'un d'eux en maquillant l'assassinat en accident de voiture. En novembre 2009, Pacifique Nininahazwe, dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du FORSC, a Ã©tÃ© averti quâ€™un complot dâ€™assassinat se tramait co les organisations de la sociÃ©tÃ© civile ont tentÃ© de dÃ©filer sans autorisation Ã  l'occasion du deuxiÃ¨me anniversaire de la mort dâ€™Ernest Manirumva en avril 2011, deux manifestants, Gabriel Rufyiri et Claver Irambona, de lâ€™OLUCOME, ont Ã©t apprÃ©hendÃ©s par David Nikiza, commissaire de la police de la rÃ©gion Ouest, qui fait partie des responsables des forces de sÃ©curitÃ© citÃ©s dans le rapport du FBI. Ils ont Ã©tÃ© libÃ©rÃ©s quelques heures plus tard.Â Â  Claver Irambona et Prud Bararunyeretse, autre membre du personnel de lâ€™OLUCOME, ont tous deux dÃ©clarÃ© Ã  des organisations de dÃ©fense d droits humains avoir Ã©tÃ© victimes dâ€™atteintes Ã  leur sÃ©curitÃ© en juillet 2011.Pierre Claver Mbonimpa et Gabriel Rufyiri Ã©tÃ© rÃ©guliÃ¨rement convoquÃ©s par la justice en 2011, et souvent questionnÃ©s au sujet du dossier dâ€™Ernest Manirum Des dÃ©fenseurs des droits humains et journalistes du Burundi sont frÃ©quemment convoquÃ©s par les autoritÃ©s judiciaires en relation avec leur travail. Des personnes travaillant sur des questions sensibles ont par ailleurs signalÃ© avoir reÃ§u des SMS et des appels tÃ©lÃ©phoniques anonymes les menaÃ§ant. Â«Â Les autoritÃ©s doivent faire preuve de soutien envers les dÃ©fenseurs burundais des droits humains et sâ€™engager en faveur de leur protection en rendant justice Ã  la famille dâ€™Er Manirumva et Ã  lâ€™OLUCOMEÂ Â», a conclu Gerald Staberock, secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral de lâ€™Organisation mondiale cont torture.Les organisations qui ont Ã©mis la dÃ©claration sont:Organisations burundaises:Action des ChrÃ©tiens pour lâ€™Abolit de la Torture (ACAT)Association pour la Protection des Droits Humains et des Personnes DÃ©tenues (APRODH)Collectif des Associations et ONGs FÃ©minines du Burundi (CAFOB)Collectif pour la Promotion des Associations des Jeunes (CPAJ)ConfÃ©dÃ©ration des Syndicats du Burundi (COSYBU)Forum pour la Conscience et le DÃ©veloppement (FOCODE)Forum pour le Renforcement de la SociÃ©tÃ© Civile (FORSC)Observatoire de lâ€™Action Gouvernementale (OAG)Observatoire de Lutte Contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME)Organisation pour la Transparence et la Gouvernance (OTRAG)Ligue Burundaise des Droits de lâ€™HommeÂ  ITEKA (Ligue Iteka)Parole et Action pour le RÃ©veil des Consciences et lâ€™Evolution des MentalitÃ©s (PARCEM)Union Burundaise des Journalistes (UBJ)Organisations internationales:Amnesty International (AI)Front Line DefendersHuman Rights Watch (HRW)FÃ©dÃ©ration internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH)Projet des DÃ©fenseurs des Droits Humains de l'Est et de la Corne de l'Afrique (EHAHRDP)Protection International (PI)Organisation mondiale contre la torture (OMCT)